Convention sur l’élimination de toutes les formes de discriminations à l’égard des femmes- CEDAW Les droits des femmes ont aussi leur déclaration universelle !

Décembre 2009

Les droits des femmes sont protégés, au niveau international, par un traité spécifique appelé Convention sur l’élimination de toutes les discriminations à l’égard des femmes (CEDAW). Ratifié par la Belgique en 1985, ce texte a force de loi dans notre pays, mais il reste méconnu des différentes personnes et organisations impliquées dans la défense des droits des femmes, ainsi que des femmes elles-mêmes. Nous vous proposons donc de découvrir cette convention !

Analyse_CEDAW